

Commune de Strassen

Commune de Luxembourg

Légende - type du PAG

Parcelle cadastrale / immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)

HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 - PE PAG)
HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 - PE PAG)
HAB-3 Zone d'habitation - Troisième zone (Art. 3.3 - PE PAG)

Zones mixtes (Art. 4 - PE PAG)

MIX-1 Zone mixte urbaine (Art. 4.1 - PE PAG)
MIX-2 Zone mixte villageoise (Art. 4.2 - PE PAG)

Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5 - PE PAG)

BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics "bâtiments" (Art. 5.1 - PE PAG)
BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics "POB Tossberg" (Art. 5.3 - PE PAG)

Zones d'activités (Art. 6 - PE PAG)

ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6.1 - PE PAG)
COM Zone commerciale (Art. 8 - PE PAG)
SPEC-1 Zone spéciale - "Grèvelbarrières" (Art. 7.1 - PE PAG)
SPEC-2 Zone spéciale - "Siège Administration des Ponts et Chaussées" (Art. 7.2 - PE PAG)
SPEC-3 Zone spéciale - "Bourgeois" (Art. 7.3 - PE PAG)
SPEC-4 Zone spéciale - "Services touristiques" (Art. 7.4 - PE PAG)
DANE Zone de gare ferroviaire et routière (Art. 9 - PE PAG)

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier ou nouveau quartier (Art. 16.2 - PE PAG)

Dénomination du nouveau quartier
COS COS max CUS CUS max CSS CSS max DL

Zones vertes

AGR Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)
FOR Zone forestière (Art. 13 - PE PAG)
PARC Zone de parc public (Art. 16 - PE PAG)

Zones agricoles

AGR-POB Zone agricole "POB Tossberg" (Art. 12 - PE PAG)
HOR Zone horticole (Art. 14 - PE PAG)
PARC-POB Zone de parc public (Art. 16 - PE PAG)

Zones superposées

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (Art. 17.1 - PE PAG)
Zones de servitude "urbanisation" (Art. 19 - PE PAG)
Servitude "urbanisation" (Art. 19.1 - PE PAG)
Servitude "urbanisation - cours d'eau" (Art. 19.2 - PE PAG)
Servitude "urbanisation - écran de verdure" (Art. 19.3 - PE PAG)
Servitude "urbanisation - halle vive" (Art. 19.4 - PE PAG)
Servitude "urbanisation" (Art. 19.5 - PE PAG)

Zones de servitude "coulures et espaces réservés" (Art. 20 - PE PAG)

Servitude "Coulures et espaces réservés - coulures pour projets routiers" (Art. 20.1 - PE PAG)
Servitude "Coulures et espaces réservés - coulures pour voies de communications" (Art. 20.2 - PE PAG)

Secteur et éléments protégés d'intérêt commun (Art. 21 - PE PAG)

Secteur protégé de type "environnement classé" (Art. 21.1.1 - PE PAG)
Petit patrimoine à conserver (Art. 21.1.2.2 - PE PAG)
Zone à risque concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 22 - PE PAG)
Zone de bruit - voirie (Art. 23 - PE PAG)
Zone de bruit - chemin de fer (Art. 23 - PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire (Art. 25 - PE PAG)

Plan d'occupation du sol "Campus scolaire Tossberg et environs" (Art. 25.1 - PE PAG)
Parcours du POB
Plan directeur sectoriel "Transport" (Art. 25.2.1 - PE PAG)
Couleur et zone sous-jacente pour le projet 1.2 "Mise à double voie intégrée de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Vianden"
Plan directeur sectoriel "Paysages" (Art. 25.2.2 - PE PAG)
Zone verte interurbaine
Plan directeur sectoriel "Logement" (Art. 25.2.3 - PE PAG)
Zone prioritaire d'habitation "Boesbeek"

à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)

Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)
Zones protégées d'intérêt national (Art. 26.1.2 - PE PAG)
à la protection des sites et monuments nationaux (Art. 27 - PE PAG)

aux réseaux d'infrastructures de transport national (Art. 27 - PE PAG)

Voie élastique (Art. 28.1 - PE PAG)
Voies ferroviaires (Art. 28.2 - PE PAG)

Légende complémentaire

PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 17.3 - PE PAG)

N° PAP	N° Ministère	Date d'approbation	N° PAP	N° Ministère	Date d'approbation
1	9609/92	16/12/1992	15	1603/96/IC	13/12/2011
2	1061/94	29/03/1994	16	1625/96/IC	17/09/2010
3	1080/96	27/09/1996	17	1670/96/IC	08/11/2013
4	1145/98/IC	27/09/1997	18	1691/98/IC	04/08/2014
5	11267	26/11/1997	19	1620/98/IC	06/10/2010
6	11373	18/06/1999	20	1634/98/IC	24/10/2011
7	1297/98/IC	25/05/2001	21	1794/98/IC	04/07/2017
8	11566	01/03/2002	22	1792/98/IC	04/07/2017
9	1322/98/IC	27/12/2001	23	1811/98/IC	29/11/2017
10	1411/98/IC	26/04/2004	24	1816/98/IC	16/05/2016
11	1438/98/IC	10/08/2004	25	1749/98/IC	08/07/2016
12	14601/98/IC	27/05/2005	26	1526/98/IC	17/01/2007
13	15383/98/IC	17/02/2007	27	1818/98/IC	19/04/2018
14	1212/98/IC	06/10/2005	28	1307/98/IC	11/12/2001

Informations à lire indicatif et non exhaustif

Batiments protégés par la loi du 16 de 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif (Art. 22 - PE PAG)

Habitats protégés par la loi du 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à lire indicatif et non exhaustif (Art. 22 - PE PAG)

surfactique
linéaire
ponctuel

habitat protégé en vertu d'espèces protégées

La présente version coordonnée intègre les modifications du PAG suivantes:

- "Auf der Schleidt"
- "Gewann beim Baum - Rue de Dipach" (61C/019/2019)
- Adaptations aux plans sectoriels primaires 2021
- "Route d'Arion, Ob dem Millewee" (61C/021/2021)
- "Rue de Mamer/Am Bongert" (61C/024/2022)
- "Rue Charles Schwall et Rue A.M. de Saint-Hubert" (61C/025/2022)
- "Route de Longwy, auf den Pletzer, rue Pletzer" (61C/026/2023)
- "Am Bongert, Villa Schwall" (61C/028/2024)
- "Brill" (61C/030/2024)
- "Pourell" (61C/032/2025)

© PCN - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014)
« COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES »

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET :
PAG - partie graphique - plan par localité
- Plan 3 - version coordonnée

4urba	URBANISME - ARCHITECTES Auf der Schleidt et aménagement 14, rue Vauban L-2003 LUXEMBOURG TEL : +352 20 52 45 45 MAIL : info@4urba.lu	DATE : 12/03/2026	FICHE :
		ÉCHELLE : 1/2.500	DESIGN : KHJS
			NUMÉRO DE PLAN :
		nord	